



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 44765

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir du secteur forestier français. Le Grenelle de l'Environnement comportait plusieurs engagements en faveur d'une sylviculture renouvelée permettant aux forêts de s'adapter, d'anticiper le changement climatique. Toutefois, les finances publiques ne permettent pas à l'État d'augmenter le nombre d'agents spécialisés. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière afin de maintenir le niveau de notre sylviculture.

Texte de la réponse

Le savoir-faire forestier doit garantir une gestion durable de nos forêts, et, dans la mesure du possible, anticiper le changement climatique, dont les termes ne sont pas encore tous bien connus. Dans cette perspective, le ministre de l'agriculture et de la pêche a réuni, en 2007, les Assises de la forêt, animées conjointement avec le ministre d'État en charge de l'écologie. Ces Assises, qui ont mobilisé plus de 120 personnes pendant plusieurs mois, ont permis à l'ensemble de la filière forêt bois et à ses partenaires de prendre la mesure des nouveaux enjeux forestiers et de réfléchir aux réponses à formuler. Elles ont à ce titre apporté une contribution déterminante au Grenelle de l'environnement. L'avancée majeure de cette démarche est d'avoir obtenu un large consensus sur l'objectif central de la politique forestière : « Produire plus tout en préservant mieux ». Concrètement, des mesures utiles ont été prises pour la forêt et le bois, comme le renforcement de la défiscalisation des travaux en forêt, le regroupement de l'exploitation en forêt publique ou l'élargissement des compétences des associations syndicales de gestion forestières. D'autres mesures sont en cours d'élaboration, à partir d'un diagnostic montrant la nécessité de renforcer la compétitivité de la filière. Il s'agit notamment de faire émerger des acteurs nouveaux pour une meilleure structuration de l'offre et d'amener de nouveaux partenaires à participer au financement de la filière. Dans l'immédiat, le secteur forêt bois, fortement dépendant de l'activité économique générale, notamment dans le bâtiment, est touché par la conjoncture difficile. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la pêche veille à ce que le plan de relance voulu par le Gouvernement y apporte des réponses précises et concrètes. Au-delà, la politique forestière doit préparer et conduire une mutation économique du secteur forêt-bois, respectueuse de la durabilité des forêts. Le Président de la République a confié à M. Jean Puech, ancien ministre de l'agriculture, une mission en ce sens : bâtir un plan ambitieux de développement de la filière forêt-bois. Parallèlement à cet effort, il convient de mettre en oeuvre un renouvellement des peuplements qui prenne en compte une bonne adéquation entre les essences et les stations forestières, les conséquences du changement climatique et l'affaiblissement du rôle de puits de carbone des peuplements vulnérables lors des épisodes caniculaires. Le rapport de M. Bernard Roman-Amat, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, paru en mars 2008, a précisé les conditions d'une bonne adaptation des peuplements au changement climatique, tous les scénarios climatiques annonçant une augmentation de l'ordre de 1 à 1,5 °C de la température moyenne en France d'ici à 2050, soit 1,5 fois le réchauffement de la totalité du XXe siècle. L'impact de ce réchauffement devrait être important sur les forêts, en particulier sur les 8 millions d'hectares de forêts issues de boisements naturels et artificiels récents (XIXe et XXe siècles). Une stratégie adéquate semble être l'adoption de plans d'action successifs, dont le contenu évoluera à

la fois en fonction des résultats atteints et des prévisions actualisées d'évolution du climat. Par ailleurs, le changement climatique ne devrait pas avoir les mêmes conséquences sur tout le territoire français. Il en résulte que la politique de préparation des forêts françaises ne devra pas être uniforme, mais au contraire s'inspirer des cartes d'évolution des aires potentielles, ainsi que des cartes des variations des bilans hydriques. Depuis plusieurs années déjà, des équipes de recherche sont engagées dans l'évaluation des capacités d'adaptation des espèces et des itinéraires sylvicoles pratiqués et un réseau mixte technologique intitulé « Forêts face au changement climatique », rapprochant chercheurs et sylviculteurs, a été créé fin 2008. S'agissant des dégâts considérables subis par les forêts lors de phénomènes climatiques extrêmes, tels que la tempête de décembre 1999 et celle de janvier 2009, le Gouvernement sait faire jouer la solidarité nationale pour soutenir la filière forestière dans l'immense tâche de redonner vie aux massifs forestiers. C'est ainsi qu'à la suite de la récente tempête qui a dévasté les forêts du Sud-Ouest, le plan gouvernemental présenté par le ministre de l'agriculture et de la pêche le 12 février 2009 dans les Landes, d'un montant de plus d'un milliard d'euros, élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels, aidera à la mobilisation des bois abattus, à la valorisation de cette matière première, ainsi qu'au nettoyage et à la reconstitution des parcelles forestières. Concernant précisément cette reconstitution, une mission de réflexion a été confiée au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, qui est chargé de faire des propositions opérationnelles quant aux modes de sylviculture les mieux adaptés et des propositions de recherches résolument innovantes en vue de répondre aux conséquences négatives du changement climatique. Par ailleurs, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère de l'agriculture et de la pêche, de façon conjointe, ont confié au Groupement d'intérêt public ECOFOR une mission d'expertise collective, à caractère scientifique et technique, sur l'ensemble des options envisageables pour le massif forestier landais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44765

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2682

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4842